****

**TOPO**

**Visite du Capitole**

**| *Institut sur le leadership engagé de* Washington, D. C.**

**| Jeudi 19 mars 2020**

**Le Congrès des États-Unis**

Le Congrès des États-Unis, à savoir la branche législative du gouvernement fédéral, est composé de deux chambres : la Chambre des représentants et le Sénat. Bien qu’elles se partagent les responsabilités législatives, chacune des chambres a ses attributions propres en matière de devoirs et de pouvoirs constitutionnels. Pour équilibrer l’intérêt des États quelle que soit leur taille, chacun possède une voix égale au Sénat, tandis que la représentation de chaque État à la Chambre des représentants reflète la taille de sa population.[[1]](#footnote-2)

La plupart des projets de loi peuvent être présentés et amendés par l’une ou l’autre des chambres, et pour qu’un projet de loi — accompagné de ses amendements — devienne loi, il doit être adopté par les deux chambres sous la même forme et être signé par le président. Le président peut mettre son veto à un projet de loi, mais ce veto peut être annulé par un vote des deux tiers des représentants des deux chambres.

**La Chambre des représentants**

La Chambre des représentants est élue au suffrage direct dans les circonscriptions uninominales de chaque État. Le nombre de représentants attribué à chaque État est fonction de sa population, établie à partir du recensement décennal. La Chambre compte 435 représentants au total.[[2]](#footnote-3)

Ses membres sont élus pour un mandat de deux ans et le nombre de leurs mandats n’est pas limité. Pour être élu, il faut avoir au minimum 25 ans, avoir été citoyen.ne des États-Unis depuis au moins sept ans et habiter l’État en question.

Aux 435 représentants s’ajoutent cinq délégués représentent le district de Columbia, les îles Vierges, Guam, les Samoa américaines et le Commonwealth des Mariannes du Nord. Un commissaire résident représente Porto Rico. Les délégués et le commissaire résident possèdent les mêmes pouvoirs que les autres membres de la Chambre, mais ils n’ont pas le droit de vote à la Chambre des représentants.

Les projets de loi présentés par les membres de la Chambre des représentants sont reçus par des comités permanents, qui peuvent modifier, accélérer, retarder ou éliminer un projet de loi. Le Comité des crédits, le Comité des voies et moyens, et le Comité des règles comptent parmi les comités plus importants. Le Comité des règles, par exemple, par exemple, dispose d’un pouvoir décisionnel important en matière de sélection des projets de loi qui seront soumis à l’examen de la Chambre et la sélection des amendements qui seront autorisés à accompagner un projet de loi au moment où celui-ci est débattu par l’ensemble de la Chambre.

**Le Sénat**

Au Sénat, tous les États sont représentés de manière égale. Indépendamment de sa taille ou de sa population, chaque État compte deux sénateurs, qui sont élus pour un mandat de six ans. Contrairement à la Chambre des représentants, dont tous les membres doivent se présenter aux élections tous les deux ans, seul un tiers des sièges du Sénat est pourvu à chaque élection générale. Autrement dit, les mandats sont organisés de manière à ce qu’un tiers du Sénat soit élu tous les deux ans. Le nombre de mandats des sénateurs n’est pas limité non plus.[[3]](#footnote-4)

En plus du pouvoir législatif que le Sénat exerce conjointement à la Chambre, il a le pouvoir exclusif d’approuver ou de rejeter la nomination présidentielle des juges, des ambassadeurs et des membres du cabinet, et de donner ou non son « avis et consentement » concernant la ratification des traités négociés entre l’exécutif et des États étrangers. Le Sénat a également le pouvoir exclusif d’instruire les procédures de destitution.

**Animation**

**Christine Hanson** Chef de la direction, Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse et mentore 2019 de la Fondation Pierre Elliott Trudeau

**Ryan Early** Correspondant législatif et assistant du représentant Jim McGovern, membre du parti démocrate représentant le 2e district électoral du Massachusetts à la Chambre des représentants. Monsieur McGovern est le président du Comité des règles de la Chambre et coprésident de la Congressional Executive Commission on China et de la Tom Lantos Human Rights Commission.[[4]](#footnote-5)

**Pour en savoir plus**

Site Web officiel du Congrès : <https://www.congress.gov/>

Chambre des représentants : <https://www.house.gov/>

Sénat : <https://www.senate.gov/>

1. <https://www.visitthecapitol.gov/about-congress>; <https://www.britannica.com/place/United-States/The-executive-branch#ref78024> [↑](#footnote-ref-2)
2. *Idem*; <https://www.house.gov/the-house-explained>. [↑](#footnote-ref-3)
3. *Idem* [↑](#footnote-ref-4)
4. Pour en savoir plus sur M. Jim McGovern :<https://www.jimmcgovern.com/about/>. [↑](#footnote-ref-5)